



Montreuil le 20 janvier 2009

Monsieur Jean Paul BAILLY
Président du Groupe La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du 29 janvier 2009

Monsieur le Président,

Dans leur communiqué du 23 décembre 2008, les Fédérations CGT, SUD, CFDT, FO et CFTC de La Poste déclarent se retrouver pleinement dans l'appel des Organisations Syndicales, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA à faire du 29 janvier 2009 une journée nationale de grèves et manifestations interprofessionnelles dans tout le pays pour :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les déréglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Concernant La Poste, l'annonce officielle par le Président de la République le 19 décembre 2008, du changement de statut de l'entreprise La Poste en société anonyme et l'ouverture de son capital ne fait que confirmer la volonté du gouvernement de privatiser La Poste et de la livrer progressivement aux marchés financiers.

Le 29 janvier, les organisations syndicales entendent, avec tous les postiers, s'opposer au projet gouvernemental et réaffirmer leur refus de la privatisation de La Poste et leur exigence d'un véritable service public postal moderne et rénové assurant l'avenir de La Poste et de ses personnels.

Elles appellent l'ensemble des Postières et des Postiers à agir par la grève et à participer nombreux dans les manifestations ce 29 janvier.

En conséquence, la Fédération CGT du secteur des Activités Postales et de Télécommunications met à la disposition des personnels du groupe **un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 29 janvier 2009** couvrant l'ensemble des services, y compris ceux des postiers effectuant des services cycliques et assimilés du mardi 27 janvier à 20 heures au samedi 31 janvier 20 heures

Ce 29 janvier à La Poste, en convergence avec tous les salariés, doit permettre de donner un prolongement aux multiples initiatives d'actions, d'amplifier en particulier celles du 23 septembre et du 22 novembre 2008, et d'exiger l'ouverture de véritables négociations sur toutes les revendications des postiers.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le bureau fédéral
Aurore PALAYRET